# Rapport annuel

# FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

# **COVEA AQUA**

EXERCICE CLOS LE: 31.12.2024



# **Sommaire**

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	11
Rapport du commissaire aux comptes	24
COMPTES ANNUELS	
Bilan Actif Passif	<b>29</b> 29 30
Compte de résultat	31
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	34
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	35
Règles & méthodes comptables	37
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	40
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	41
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	42
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés  Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)  Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition  Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)  Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité  Exposition directe sur le marché des devises  Exposition directe aux marchés de crédit  Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie  Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	43 43 43 44 45 45 46 47 48 49
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat  Créances et dettes - ventilation par nature  Frais de gestion, autres frais et charges  Engagements reçus et donnés  Acquisitions temporaires Instruments d'entités liées	50 50 51 53 53
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b> Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	<b>55</b> 55 57
Inventaire des actifs et passifs	59
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	61
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	63

# COVEA AQUA

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	64
Synthèse de l'inventaire	65
Comptes annuels au 29/12/2023	66
Informations SFDR	91

#### **COVEA AQUA**

Société de gestion COVEA FINANCE SASU

8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Dépositaire et conservateur CACEIS BANK

89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

Établissement placeur CACEIS BANK

89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

Commissaire aux Comptes DELOITTE ET ASSOCIES

6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex

Représenté par Monsieur Olivier GALIENNE

COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA)

8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

# Informations concernant les placements et la gestion

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.

Objectif de gestion: L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à obtenir une plus-value des investissements sur le marché Actions sur un horizon de 5 ans minimum, en privilégiant des valeurs européennes liées à l'environnement et notamment au secteur de l'eau et / ou ayant une gestion efficiente de la ressource, sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et financiers. L'OPCVM est géré selon une approche socialement responsable (ISR).

Indicateur de référence : Aucun indicateur de référence n'est défini.

#### **Stratégie d'investissement :**

# Description des stratégies utilisées :

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

L'OPCVM suit une stratégie d'investissement ISR. Cette stratégie repose ainsi sur une gestion alliant analyses financière/extrafinancière.

L'univers d'investissement initial de l'OPC comprend des valeurs ayant principalement leur siège social dans les pays de l'Espace Economique Européen complété de quelques valeurs de sociétés ayant leur siège social en dehors des pays de l'Espace Economique Européen, soit au total 1500 valeurs environ.

A partir de cet univers de départ, le choix des titres se fait selon plusieurs angles d'analyse :

- 1. Le processus de gestion repose d'abord sur une approche thématique conduisant à sélectionner les sociétés répondant aux enjeux de la maîtrise de la consommation et de la pollution de l'eau. Cette sélection se fait ainsi à travers les 4 axes suivants :
  - Les sociétés permettant de réduire la consommation d'eau (fournisseurs d'équipements, de services et de logiciels optimisant le conditionnement, le transport, la distribution et la consommation d'eau);
  - Les sociétés démontrant une consommation efficiente de la ressource grâce à leurs processus internes et l'aide de tiers (consultants, services d'ingénierie) ;
  - Les sociétés dont l'activité est consacrée à la réduction de la pollution des eaux (traitement des eaux usées, traitement des déchets chimiques et recyclage des eaux) ;
  - Les sociétés engagées dans la réduction de leurs rejets polluants pour les eaux et ayant une efficience élevée et prouvée dans ce domaine.

Le lien avec la thématique de l'eau peut être apprécié à différents niveaux :

- l'activité de l'entreprise en lien avec la thématique du fonds: le pourcentage du chiffre d'affaires (ou l'excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat net) et/ou les parts de marché en lien avec la thématique et/ou la détention d'une technologie clé et/ou la réalisation d'une acquisition récente et/ou la présence d'une division intégrée dans un pôle global chiffré et/ou la présence d'une activité en lien avec la thématique mais non quantifiée...)
- les impacts environnementaux directs ou indirects de l'entreprise en lien avec la thématique du fonds (prélèvements et consommations d'eau et/ou volumes d'eau acheminés ou distribués et/ou le nombre de personnes desservies en eau potable ou assainissement et/ou les volumes d'eau traités et/ou taux de recyclage des eaux usées et/ou efficience des consommations d'eau (ex : ratio d'eaux consommées / indicateurs d'activité...) et/ou les solutions permettant de limiter la perte ou la consommation en eau...)
- les engagements pris et communiqués par l'entreprise en matière environnementale en lien avec la thématique du fonds (définition par l'entreprise d'objectifs de performance quantitatifs et qualitatifs en matière environnementale, participation à des initiatives de place, transparence sur les indicateurs de performance publiés, engagement du management...).

#### **COVEA AQUA**

La première analyse du rattachement à la thématique, réalisée à partir des appréciations extra-financières de l'équipe de Recherche interne (ou des données d'un prestataire externe en fonction de la disponibilité des données), conduit à exclure de l'univers de départ un minimum de 10% de valeurs dont le lien avec la thématique n'est pas pertinent et les valeurs non notées.

2. Après avoir filtré les valeurs en lien avec la thématique, la Société de gestion procède à l'analyse extra-financière, selon un score ESG « best in universe» qui vise à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront davantage représentés selon l'analyse de la Société de gestion déterminée à partir des données extra-financières disponibles d'un prestataire externe indépendant (ou, selon l'appréciation de l'équipe de Recherche Interne en cas d'indisponibilité des données extra-financières du prestataire externe). En cas de recours aux notations internes et externes celles-ci sont systématiquement re-basées afin de pouvoir être intégrées à un référentiel commun et comparable ;

Cette approche ESG conduit à une note moyenne ESG pondérée calculée à partir de l'équipondération de chacun des piliers (E (environnement) / S (social/sociétal) / G (gouvernance)).

A titre d'exemple, les indicateurs pouvant être suivis sont les suivants :

E : « intensité carbone » et « part des sociétés moins émettrices que leur secteur »

S : « nombre d'heures de formation par salarié » et « taux de fréquence des accidents du travail »

G : « diversité au sein du conseil d'administration », « indépendance du conseil d'administration » et « transparence fiscale »

DH: Signataires du Pacte Mondial de l'ONU

Le fonds s'engage à surperformer son univers de départ pour les 2 indicateurs des Piliers E (Part d'entreprise ayant un objectif de réduction des émissions carbone) et G (Diversité au sein du conseil d'administration) ; le premier doit avoir un taux de couverture d'au moins 90% et le second un taux de couverture d'au moins 70%.

L'élaboration de cette note est appréciée sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à la moins bonne note et 1 à la meilleure note. Le classement des valeurs étant établi à partir des notations décimales.

Afin de construire l'univers investissable, la Société de gestion suit une approche en sélectivité visant un taux d'exclusion minimum de 20%, obtenu par l'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion, et par l'exclusion des notations ESG les plus basses de l'univers.

En complément, une attention particulière est réservée aux éventuelles controverses qui sont suivies par l'équipe de recherche interne. Leur évaluation est appréciée sous plusieurs angles (ex : gravité des sujets ; matérialité et criticité du risque lié à cette controverse). Les impacts des controverses sont discutés dans le cadre de comités d'investissement à partir des propositions de la Recherche interne. Sur la base d'un dialogue actionnarial mené par la Recherche, il peut être décidé de réduire les investissements sur la valeur controversée ou de céder l'ensemble des titres, de façon progressive et dans l'intérêt des porteurs, en fonction de leur liquidité, maturité et/ou valorisation.

Pour l'appréciation des différentes approches extra-financières, l'équipe de gestion s'appuie sur les données extra-financières disponibles de l'équipe de recherche interne de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe en cas d'indisponibilités de ces données. L'investissement du portefeuille s'effectue alors en retenant au minimum 75% de valeurs ayant une note supérieure à 3 (sur une échelle de 1 à 5 ; 5 étant la meilleure note).

La méthodologie ISR, appliquée à l'ensemble des Sociétés, OPCVM et FIA composant son portefeuille porte sur 90% minimum du portefeuille ; le calcul des normes chiffrées se faisant à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire) et conduit, avec l'application de ce dernier filtre, à un taux d'exclusion minimum de 20% de l'univers d'investissement de l'ensemble du portefeuille par rapport à l'univers de départ. Le taux d'analyse extra-financière du portefeuille est supérieur à 90%. Les titres non analysés comptent au titre de la poche d'actifs non analysée globale du fonds qui n'excède pas 10%.

Les OPC ISR sont sélectionnés à partir d'une liste déterminée par la Société de gestion et comprennent notamment les OPC répondant aux exigences du label ISR sélectionnés à partir de la liste officielle des OPC labellisés disponible sur le site https://www.lelabelisr.fr/fonds-isr/.

La mise en place de ces dispositifs permet à l'OPC de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). A ce titre, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise ainsi à le limiter à travers d'une part les filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea- finance.fr.) et d'autre part, le système d'analyses et d'appréciations extra-financières internes et/ou externes (en fonction de la disponibilité des données) sur lequel s'appuie l'équipe de gestion dans le cadre des décisions d'investissement.

Le risque de durabilité de l'OPCVM est apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse www.covea-finance.fr. Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émettrices disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union européenne s'élève à 0%. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

3. La Société de gestion procède à l'analyse stratégique et financière des valeurs retenues.

Après avoir filtré les valeurs en lien avec la thématique, la Société de gestion procède ensuite à son analyse financière. La philosophie de gestion est construite sur une vision de long terme, à partir des scénarios macroéconomiques mis en place par la société de gestion, par zone et par pays. La sélection des valeurs repose ainsi sur une analyse des sociétés en fonction de critères portant sur la stratégie, le positionnement produits, le potentiel de croissance et la valorisation.

Une fois les valeurs sélectionnées, l'OPCVM s'appuie sur la stratégie d'investissement globale de la société de gestion. A ce titre, l'équipe de gestion se fonde sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion. Cette expertise, basée sur la maximisation de la valeur ajoutée interne, a pour objectifs de proposer et de mettre en œuvre une allocation d'actifs qui s'exprime à travers les Perspectives Economiques et Financières (PEF). Le PEF présente trois fois par an les scénarios macroéconomiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion. L'allocation de l'OPCVM est ainsi passée en revue et adaptée notamment lors des comités d'investissement.

Le fonds est exposé au risque actions dans une fourchette de 75% à 110% de l'actif net. L'exposition au risque de taux est limitée à 10% de l'actif net.

L'exposition au risque de change peut atteindre à 110% de l'actif net.

<u>Devises</u>: Le fonds peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change.

#### Description des catégories d'actifs :

# Actions et/ou valeurs assimilées :

Le portefeuille de l'OPCVM est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées éligibles au PEA émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen. L'OPCVM peut également investir dans la limite de 25% de l'actif net dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés situées dans des pays membres ou partenaires de l'OCDE en dehors des pays de l'EEE.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, sans a priori sur la taille ou le secteur des sociétés.

L'OPCVM investira dans sociétés de toutes tailles de capitalisation sans clé de répartition, les investissements en petites et moyennes capitalisations pouvant aller jusqu'à 100% de l'actif net.

L'investissement dans des sociétés des pays émergents est limitée à 25 % de l'actif net.

#### Titres de créance et Instruments du marché monétaire :

L'OPCVM peut avoir recours à hauteur maximale de 10% de son actif net aux instruments du marché monétaire et aux titres de créance émis par des émetteurs publics ou supranationaux des états membres de l'OCDE ou par des émetteurs privés sur tout type de maturité sans clé de répartition prédéfinie, de notation supérieure ou égale à Investment Grade (BBB- chez Standard & Poor's ou notation équivalente). En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché.

A titre d'exemple, le fonds pourra avoir recours à des obligations à taux fixe, à taux variable, EMTN, obligations convertibles, obligations à bon de souscription, obligations indexées, titres de créances négociables, instruments du marché monétaire ou équivalents étrangers.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 9.

Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement:

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'organismes de placement collectifs, dont les fonds indiciels cotés (ETF), comprenant :

- les parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen,
- les parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union Européenne ainsi que les fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les 4 conditions énoncées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus répondent à des critères ISR et peuvent être gérés par la Société de gestion.

#### Instruments dérivés :

L'OPCVM peut procéder aux opérations suivantes :

Nature des marchés d'intervention :

- Règlementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Change
- Indices (actions)

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Futures (actions, indices, devises)
- Options (actions, indices, devises)
- Swaps (actions, indices, devises)
- Change à terme

L'OPCVM n'a pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

# Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur actions et sur indices (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marches des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture) afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture, exposition et/ou arbitrage d'un risque action.

Les swaps et options sur devises sont utilisés en couverture du risque de change.

Le change à terme est utilisé en couverture d'une exposition en devise.

Les opérations portant sur les instruments dérivés seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif de l'OPCVM. Dans tous les cas, le fonds n'a recours à des stratégies d'exposition que de manière provisoire afin d'ajuster temporairement le portefeuille.

## Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Change
- Indices (actions)

#### Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

#### Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier (dont les certificats).

## Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'OPCVM peut avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 25% de l'actif net dans un esprit d'optimisation de la performance. Ces titres intégrant des dérivés seront utilisés dans un but de couverture ou et/ou d'exposition sur des risques actions ou de change.

Le gérant peut également choisir d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des certificats qui ont pour objet de permettre au gérant d'exposer immédiatement le fonds aux perspectives d'un marché ou d'un secteur particulier.

#### <u>Dépôts</u>:

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

## Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

#### Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

# - Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

L'OPCVM pourra mettre en oeuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers.

Celles-ci consisteront en des prêts de titres et/ou mises en pension d'actions et/ou valeurs assimilées dans la limite maximale de 25% de son actif net avec la faculté de mettre fin à l'opération qu'il a contractée à tout moment et/ou en des emprunts de titres et prises en pension dans une limite de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces et/ou de mettre fin à l'opération à tout moment.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif net.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPCVM.

Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

#### - Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants : Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

## Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

#### Risque de concentration sectorielle

Il s'agit du risque lié à la concentration du portefeuille dans le secteur des valeurs impliquées dans la protection de l'environnement. En cas de baisse de ce secteur, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en conséquence.

#### Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

## Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

#### Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

## Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

# Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

#### Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

#### Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### Risque de surexposition du fonds

Le fonds peut utiliser des instruments dérivés et rechercher une éventuelle surexposition. En cas de baisse du Marché, la valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que sur les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

#### Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

#### Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds

#### Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

#### Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

## Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part A: Tous souscripteurs

Part I: Personnes morales et OPC

Part N : Part sans rétrocession réservée aux investisseurs des i) réseaux de distribution bancaire, banques privées ou ii) aux investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Réglementation européenne MIF 2 ou un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ou iii) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal. L'OPCVM est éligible au PEA. Il peut servir de support aux contrats d'assurance-vie.

#### Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- $\bullet \ \textit{La valeur liquidative est disponible auprès de Cov\'ea Finance et sur le site www.covea-finance.fr.}$
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 Paris.

  Courriel : communication@covea-finance.fr
- Date d'agrément par l'AMF : 18 mai 2018.
- Date de création du FCP: 18 mai 2018.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# **Environnement Economique**

L'inflation a poursuivi son reflux en 2024 dans les grandes économies développées. Dans l'Union européenne, le ralentissement des prix a essentiellement été le fruit de la baisse des prix des biens importés. Face à ce constat, les banques centrales ont amorcé un mouvement de baisse de leurs taux directeurs. Elles restent néanmoins prudentes face à un risque persistant de boucle prix-salaires, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, ce dernier ayant même pris de l'ampleur. La polarisation du monde en est exacerbée. L'année a aussi été marquée par l'énergence d'une forte instabilité politique en Allemagne et, surtout, en France, ainsi que par l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis. Sur le marché des changes, l'euro a chuté de 6,0% contre le dollar, à 1,0389 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 3,1%, pour terminer l'année à 74,64 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a amorcé tardivement un mouvement de détente de sa politique monétaire. Elle a réduit son objectif de taux d'intérêt des fed funds de 100 points de base, en trois étapes. Les banquiers centraux américains se veulent prudents pour la suite. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signalait ainsi 50 points de base de baisse de taux en 2025. L'inflation a cessé de baisser depuis la fin de l'été et elle s'est même un peu redressée, à 2,7% en novembre. L'inflation sous-jacente remonte aussi. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. L'activité économique reste bien orientée, notamment soutenue par la consommation des ménages. Ces derniers bénéficient d'un marché du travail toujours porteur et d'un redressement de leur pouvoir d'achat. Donald Trump a remporté l'élection présidentielle et les Républicains sont majoritaires dans les deux chambres du Congrès. Baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration sont les priorités affichées par le Président élu et les principaux membres de son futur gouvernement. Des menaces concrètes ont déjà été proférées envers le Mexique et le Canada pour qu'ils renforcent le contrôle de leurs frontières.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a entamé une détente prudente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Si le fort recul des prix énergétiques a permis un net ralentissement de l'indice des prix à la consommation, l'inflation sous-jacente est restée plus élevée, soutenue notamment par l'impact de la dynamique des salaires sur les prix des services. Après le maintien d'une tendance favorable en début d'année, les indicateurs d'activité économique se sont dégradés. Après avoir remporté les élections législatives en juillet, les Travaillistes ont présenté en octobre un premier budget de soutien à l'activité. Celui-ci comprend d'importantes hausses des dépenses, financées par des augmentations d'impôts et un recours accru aux emprunts.

En zone euro, la Banque centrale européenne a également amorcé la détente de sa politique monétaire, avec une baisse de 100 points de base du taux d'intérêt de sa facilité de dépôt. Les banquiers centraux européens se montrent plus confiants dans l'atteinte prochaine de leur objectif d'inflation à moyen terme. Ils conservent toutefois une attitude prudente face à des risques de tensions persistantes sur la formation des salaires et, par conséquent sur les prix des services. En 2024, elle a mis en œuvre une réforme de son cadre opérationnel qui s'est essentiellement traduite dans un premier temps par la diminution de l'écart entre son taux de dépôt et celui des opérations principales de refinancement des banques. Elle a aussi cessé en fin d'année de réinvestir sur le marché obligataire le produit des titres de son portefeuille PEPP arrivés à échéance. Après avoir touché l'objectif de 2%, l'inflation remonte depuis la fin de l'été (2,2% en novembre). Sa résistance s'explique en partie par celle des prix des services, qui ne ralentissent pas suffisamment. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, et l'incertitude s'est renforcée avec une instabilité politique accrue, notamment en France mais aussi en Allemagne.

En Chine, la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier ont continué à peser sur l'activité économique en 2024. Parallèlement, les soutiens publics à l'industrie ont permis à la production de croître sensiblement, engendrant une forte pression baissière sur les prix. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé que de nouvelles mesures vont intervenir en 2025, avec une priorité donnée à la demande domestique et plus particulièrement à la consommation des ménages. Au Japon, le gouvernement a aussi annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon s'est engagée dans un durcissement très progressif de sa politique monétaire. Elle a renoncé en début d'année à sa politique de taux négatif et a remonté une nouvelle fois son taux directeur en juillet. Elle a aussi diminué ses achats de titres. L'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen pèse sur les prix des importations. Enfin, la Corée du Sud a également été frappée par l'instabilité politique. Le Parlement a destitué le président Yoon, qui avait tenté d'instaurer la loi martiale, puis son Premier ministre, qui assurait l'intérim.

## Présentation de la gestion réalisée sur les actions

<u>Europe</u>

Marchés Financiers

## Politique de gestion

Par la nature des thématiques d'investissement, Covéa Aqua est fortement investi en valeurs industrielles, de matériaux et la consommation de base. Le fonds s'intéresse à l'optimisation de l'usage de l'eau et la dépollution des eaux à travers quatre sous-thématiques :

# Usage de l'eau

- Les sociétés permettant de réduire les prélèvements et la consommation d'eau (fournisseurs d'équipements, de services et de logiciels optimisant le conditionnement, le transport, la distribution et la consommation d'eau);
- Les sociétés démontrant un usage efficient de la ressource grâce à leurs processus internes et l'aide de tiers (consultants, services d'ingénierie) ;

# Dépollution des eaux

- Les sociétés dont l'activité est consacrée à la réduction de la pollution des eaux (traitement des eaux usées, traitement des déchets chimiques et recyclage des eaux) ;

Les sociétés engagées dans la réduction de leurs rejets polluants pour les eaux et ayant une efficience élevée et prouvée dans ce domaine.

En lien également avec nos Perspectives Economiques et Financières (PEF), nous prenons les décisions suivantes :

Nous constituons une position significative sur la société suisse Georg Fischer, car la société apporte des solutions aux contraintes de ressources, thématique déclinée dans nos Perspectives Economiques et Financières. Suite au rachat d'Uponor fin 2023, Georg Fischer devient le principal acteur coté en Europe pour miser sur la rénovation des infrastructures en eau et la rénovation des bâtiments. L'acquisition augmente de surcroît l'exposition de Georg Fischer au pays nordiques et surtout aux Etats-Unis, thématique également déclinée dans nos Perspectives Economiques et Financières. Via son activité de tuyauterie et pompes, la société est un bénéficiaire direct des plans « Eau » et de la volonté des pouvoirs publics de baisser l'empreinte carbone des bâtiments et des infrastructures. De même, George Fischer va bénéficier des investissements de modernisation des infrastructures des société de distribution d'eau telles Veolia et Severn Trent, encouragés voire rendus obligatoires par les pouvoirs publics. De plus, nous apprécions que les marges opérationnelles de cette activité soient historiquement peu volatiles.

En outre, Georg Fischer est en train de céder ses activités périphériques, avec notamment la vente de l'activité d'automatismes industriels à un bon prix. La société s'apprête également à vendre son pôle d'équipement à l'automobile qui pesait sur les marges et la visibilité. Outre un recentrage pertinent sur les activités liées à la thématique de l'eau, ces cessions permettent aussi d'assainir la structure financière s'était tendue suite au rachat d'Uponor.

Toujours au sein du thème PEF des sociétés qui apportent des solutions aux contraintes de ressources, nous initions une position sur la société néerlandaise Arcadis, bureau de conseil et d'ingénierie durable en bâtiments et infrastructures qui favorise leur intégration harmonieuse au sein de l'environnement. Par exemple, Arcadis conseille Heineken sur la décarbonation de ses brasseries en Europe et aide des acteurs pharmaceutiques à minimiser les rejets de composants chimiques les plus nocifs (PFAS) dans l'environnement. Sous l'égide de la nouvelle direction, Arcadis est en train d'opérer un redressement de ses marges opérationnelles qui pourraient rattraper celles des concurrents américains. La gestion du risque du portefeuille de plus de 40 000 projets a été améliorée depuis les années 2010. Enfin, la société a réduit son exposition à la construction résidentielle en Europe et à la Chine, trop volatiles.

Afin de financer les achats de valeurs mentionnés, nous baissons notre exposition aux sociétés les moins liquides de notre portefeuille. Nous vendons ainsi nos titres Zignago Vetro, d'une part suite à l'enquête de l'autorité de la concurrence en Italie sur le marché des bouteilles de vin et d'autre part à cause du manque de visibilité sur la reprise des volumes. Dans la même logique, nous vendons nos positions en Washtec et ACEA. Nous prenons également des profits sur notre pari important en Alfa Laval, les bases de comparaison sur les ventes 2025 devenant exigeantes.

Parallèlement à ces mouvements, nous gérons activement le taux d'investissement du fonds afin de bénéficier de la volatilité des marchés actions de façon opportuniste. Nous visons actuellement une exposition actions du fonds au-dessus des 97%. Nous remontons l'exposition actions en cours d'année afin de bénéficier de la hausse des marchés actions. Au 31 décembre 2024 l'exposition du fonds aux actions ressort à 98.3%.

Le fonds veille à avoir un taux d'exclusion d'au moins 20% de son univers d'investissement et un taux d'analyse de notation ESG supérieur à 90%.

## Perspectives

La trajectoire des marchés financiers en 2025 devrait à nouveau être conditionnée à l'évolution des politiques monétaires des principales banques centrales mondiales, ainsi qu'aux facteurs politiques et géopolitiques influant sur les trajectoires économiques et la confiance des investisseurs mondiaux.

Plus spécifiquement, l'environnement géopolitique sera dominé par le retour de Donald Trump au pouvoir aux Etats Unis. Sa volonté, d'une part de s'impliquer pour tenter de mettre fin à certains conflits armés, et d'autre part, d'accroître la pression sur ses partenaires commerciaux au travers d'une politique économique qui place les tarifs douaniers au cœur de sa stratégie détermineront les grandes lignes géopolitiques. Ces éléments ne seront sans doute pas négligeables sur la volatilité des marchés.

D'un point de vue politique, la zone Euro continuera d'alimenter notre vigilance. Les deux « ex moteurs » de la dynamique Européenne (France et Allemagne) vont évoluer dans un contexte d'instabilité forte, aussi bien lié aux élections à venir en Allemagne (et les conséquences sur une éventuelle redéfinition de la politique économique), qu'à la capacité du nouveau gouvernement Français de gagner la confiance du parlement et de rassurer les investisseurs sur la trajectoire de la dette. Sur la scène internationale, les sujets politiques continueront d'accompagner nos vigilances, à l'image des risques qui ont récemment surgi en Corée du Sud et au Canada.

Enfin, sur le plan des politiques monétaires, l'accentuation des différences de trajectoires économiques et inflationnistes entre les blocs régionaux (Amérique, Asie, Europe), constitue autant de raisons de voir naître des divergences en matière de taux directeurs. Alors que l'inflation ne semble pas avoir dit son dernier mot aux Etats Unis (sur fonds de tensions salariales toujours existantes et de risques associés aux mesures mises en place par la nouvelle administration), la Réserve Fédérale devrait être considérablement contrainte dans la normalisation de sa politique monétaire. A l'inverse, en Europe, la BCE paraît conserver plus de latitude, notamment dans un contexte d'une croissance économique toujours peu robuste. Au Japon, les tensions salariales semblent de nature à entraîner une hausse des taux directeurs, tandis que la Chine devrait mettre tout en œuvre pour palier à d'éventuels risques financiers et immobiliers, tout en tentant de redynamiser sa croissance.

Au-delà de l'orientation des taux directeurs, les banques centrales devraient également être plus vocales sur la fin de leurs politiques de resserrement quantitatif, quoique l'ampleur des déficits des Etats et l'importance des dettes souveraines à refinancer pourraient être constitutifs d'un risque systémique et donc contraindre les banques centrales dans leur désengagement.

Dans ce contexte, nos choix resteront orientés autour de la déclinaison de nos Perspectives Economiques et Financières. Nous privilégions un scénario de repentification des courbes souveraines. Dans ce contexte de taux, nos investissements restent orientés autour des grands thèmes stratégiques, tels que la réorganisation du complexe énergétique mondial, la criticité des infrastructures et de l'accès aux matières premières.

Enfin compte tenu du différentiel de croissance entre les différents blocs régionaux (assis sur des facteurs de long terme sous-jacent tels que l'accès à l'énergie, au financement et à la main d'œuvre), nous maintenons une préférence pour les investissements directement ou indirectement exposés à l'économie américaine.

# Performances OPC

En 2024, la performance de COVEA AQUA a été de -2,78 % pour la part AC, de -1,79 % pour la part IC.

La performance de son indice de référence, MSCI Pan-Euro (en Euro) dividendes nets réinvestis, a été de .

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPCVM n'a pas eu recours pour l'exercice 2024 à des opérations de cessions et/ou d'acquisitions temporaires de titres.

- détient des futures sur changes afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour 4,72M€ (soit 3,50% du fonds),
- détient des contrats de changes à terme à échéance janvier 2024 afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour -11.71M€ (soit -8.69% du fonds).

En fin d'exercice, le fonds n'est pas exposé aux actions via des futures.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Le fonds est éligible au PEA. Le fonds est en permanence investi à au moins 75% en sociétés dont le siège est enregistré dans l'Espace Economique Européen, incluant l'Union européenne ainsi que la Norvège. En 2024, le poids moyen dans l'actif net des actions éligibles au PEA s'est élevé à 79.9%.

# INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# <u>Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution</u>

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires d'exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ses Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

# Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

# Informations en matière extra-financière

# <u>Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)</u>

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette règlementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

# Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la règlementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de Covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

## Informations environnementales et/ou sociale liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

# Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Au 31/12/2024, l'OPC ne présente pas de proportion minimale d'investissement durable.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

<u>Informations sur la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité</u>

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, un rapport retraçant la politique de la société de gestion sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en oeuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en oeuvre de cette politique sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Engagements et ESG ».

# <u>Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)</u>

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

# Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")		
Titres	Acquisitions	Cessions	
BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	3 048 578,64	6 578 270,66	
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT FCP	2 928 645,06	6 305 087,59	
GEBERIT AG-NOM		7 493 959,00	
INTERPUMP GROUP	1 920 530,20	3 519 543,15	
ASTRAZENECA PLC	2 399 594,50	2 316 596,22	
DASSAULT SYSTEMES SE	3 229 644,94	483 347,91	
VERALLIA SASU	3 007 216,37	-	
ARCADIS NV	2 842 431,89	-	
NOVO NORDISK AS	523 185,44	2 253 228,15	
BRENNTAG AG	-	2 755 198,99	

# Rapport 2024 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ciaprès la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

## 1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2024, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2024) s'est élevé à 15 701 263 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 13 025 234 euros soit 83% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 676 029 euros, soit 17% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2024, 130 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 431 066 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2024.

## 2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

# 3. <u>Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et</u> sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en

combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

# 4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone: +33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte.fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

# **COVEA AQUA**

Fonds Commun de Placement Société de Gestion : COVEA FINANCE 8-12, rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024	

Aux porteurs de parts du FCP COVEA AQUA,

# **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA AQUA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 € Société d'Expertise Computable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris le de France Société de Commissariet aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles 572 028 041 8CS Nunterne

Une entité du réseau Deloits

# Deloitte.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

2 I COVEA AQUA I Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2024

# Deloitte.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

3 I COVEA AQUA I Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels I Exercice clos le 31 décembre 2024

# Deloitte.

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

<sup>4</sup> I COVEA AQUA I Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels I Exercice clos le 31 décembre 2024

# **COMPTES ANNUELS**

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

# **BILAN** Actif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) (1)	132 625 390,01	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	132 625 390,01	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (1)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (1)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 579 680,64	-
OPCVM	1 579 680,64	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	79 944,61	-
Opérations temporaires sur titres (H)		-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)		-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	134 285 015,26	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	215 862,39	-
Comptes financiers	508 308,61	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	724 171,00	-
Total Actif I + II	135 009 186,26	-

<sup>\*</sup> Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

# **BILAN**

# Passif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	137 525 027,38	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-2 672 096,40	-
Capitaux propres I	134 852 930,98	-
Passifs de financement II (1)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) (1)	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	59 046,96	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	59 046,96	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	97 208,32	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	97 208,32	-
Total Passifs: I + II + III + IV	135 009 186,26	

<sup>\*</sup> Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

(1) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

# **COMPTE DE RÉSULTAT**

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	3 755 059,12	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	41 819,89	-
Sous-total Produits sur opérations financières	3 796 879,01	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-2 228,60	-
Sous-total charges sur opérations financières	-2 228,60	-
Total Revenus financiers nets (A)	3 794 650,41	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	401,87	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 146 242,60	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 145 840,73	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	2 648 809,68	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-242 501,38	-
Sous-total revenus nets I = C + D	2 406 308,30	-

<sup>\*</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

# **COMPTE DE RÉSULTAT** (suite)

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	4 979 370,16	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-91 528,95	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	4 887 841,21	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-414 595,28	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	4 473 245,93	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-10 167 793,40	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 794,49	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-10 169 587,89	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	617 937,26	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-9 551 650,63	-
Acomptes:		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-2 672 096,40	-

<sup>\*</sup> Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

# **ANNEXE**

# STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à obtenir une plus-value des investissements sur le marché Actions sur un horizon de 5 ans minimum, en privilégiant des valeurs européennes liées à l'environnement et notamment au secteur de l'eau et / ou ayant une gestion efficiente de la ressource, sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et financiers. L'OPCVM est géré selon une approche socialement responsable (ISR).

# TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net total	134 852 930,98	155 096 239,97	127 639 442,92	124 879 706,79	99 068 621,19
	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PART A					
FR0013312667					
Actif net	20 093 099,30	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	153 523,264	148 354,5253	96 660,7452	18 557,2245	101,2041
Valeur liquidative unitaire	130,87	134,61	116,81	152,32	117,96
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	5,52	2,44	3,15	9,96	2,21

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PART I					
FR0013312675					
Actif net	114 759 831,68	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	820 229,00	948 451	950 534	772 447	817 780
Valeur liquidative unitaire	139,91	142,46	122,4	158,00	121,12
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	7,34	3,90	4,56	11,71	3,32

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
(2) Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## **RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres :
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

#### 1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées cidessous :

#### Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

### Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
- i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
- ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### **Contrats financiers**

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés : Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.
- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

#### Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

#### **Engagements hors bilan**

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

#### 2 - Méthode de comptabilisation :

### Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

## Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant. Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

#### Changements intervenus:

- · Prise en charge des frais liés aux travaux menés par le Commissaire aux comptes, des frais valorisateur, des frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label, ainsi que des frais d'agent fiscal par le fonds
- · Ajout de la possibilité de souscrire des parts au nominatif pur via le centralisateur IZNES
- · Evolution du taux de sélectivité de 20% à 25%

## **COVEA AQUA**

- · Ajout des exclusions du référentiel ISR
- · Prise en compte des PAI
- · Ajout de 2 indicateurs de surperformance concernant les PAI
- · Suppression notation thématique

Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Résultat : Capitalisation pour les parts A et I.

<u>Plus-values réalisées nettes</u> : Capitalisation pour les parts A et I.

## **EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE**

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	155 096 239,97	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) (1)	9 421 239,88	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-27 031 611,87	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 648 809,68	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 887 841,21	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-10 169 587,89	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins- values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	134 852 930,98	<u> </u>

<sup>\*</sup> Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

# **EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE**

## **PART A**

FR0013312667	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	38 173,8835	5 223 527,72
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-33 005,1448	-4 522 889,98
Solde net des souscriptions/rachats	5 168,7387	700 637,74
PART A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

## PART I

FR0013312675	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	27 602	4 197 712,16
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-155 824	-22 508 721,89
Solde net des souscriptions/rachats	-128 222	-18 311 009,73
PART I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		

# VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative EUR
FR0013312667	PART A	Capitalisable	EUR	20 093 099,30	153 523,264	130,87
FR0013312675	PART I	Capitalisable	EUR	114 759 831,68	820 229	139,91

# EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	France+/-	Pays-Bas+/-	Royaume-Uni +/-	Danemark+/-	Allemagne+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	132 625,39	47 135,78	16 882,45	15 295,51	11 623,57	9 851,48
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	132 625,39	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

# Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1 <x<=5 ans<="" th=""><th>&gt; 5 ans</th><th>&lt;= 0,6</th><th>0,6<x<=1< th=""></x<=1<></th></x<=5>	> 5 ans	<= 0,6	0,6 <x<=1< th=""></x<=1<>
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

# Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

		Ventilation par nature de taux				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-	
Actif				,		
Dépôts	-	-	-	-	-	
Obligations	-	-	-	-	-	
Titres de créances	-	-	-	-	-	
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	
Comptes financiers	508,31	-	-	-	508,31	
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	
Comptes financiers	-	-	-	-	-	
Emprunts	-	-	-	-	-	
Hors-bilan						
Futures	N/A	-	-	-	-	
Options	N/A	-	-	-	-	
Swaps	N/A	-	-	-	-	
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-		
Total	N/A	-	-	-	508,31	

# Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	508,31	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	
Total	508,31	-	-	-	-	-	-

# Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	GBP+/-	DKK+/-	SEK+/-	CHF+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	15 295,51	11 623,57	5 435,74	7 355,91	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	91,78	-	-	115,47	-
Comptes financiers	225,62	10,83	55,69	13,43	32,50
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-11 713,92	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations		_	-	-	-
Total	15 612,91	11 634,40	5 491,43	-4 229,11	32,50

## Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux (1) dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

La société de gestion peut être sollicitée. Dans ce cas, les règles appliquées par celle-ci seront mentionnées.

(1) les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées ( mises en pension, titres prêtés et tires donnés en garantie ).

Les acquisition temporaires sont exclues.

# Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Valeur actuelle constitutive exprimés en milliers d'Euro d'une créance

Valeur actuelle constitutive d'une dette

## Opérations figurant à l'actif du bilan

Dépôts

Instruments financiers à terme non compensés

SOCIETE GENERALE PARIS 20,90

Créances représentatives de titres financiers reçus en pension

Créances représentatives de titres donnés en garantie

Créances représentatives de titres financiers prêtés

Titres financiers empruntés

Titres reçus en garantie

Titres financiers donnés en pension

Créances

Collatéral espèces

Dépôt de garantie espèces versé

## Opérations figurant au passif du bilan

Dettes représentatives de titres donnés en pension

Instruments financiers à terme non compensés

**Dettes** 

Collatéral espèces

# Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion\*

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

<sup>\*</sup> L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

# AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

# Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	91 780,94
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	115 469,61
Frais de gestion	38,18
Souscription à recevoir	8 573,66
Total des créances	215 862,39
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-90 920,42
Dépôts de garantie	-
Rachat à payer	-6 287,90
Total des dettes	-97 208,32
Total des créances et dettes	118 654,07

50

# Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part A: 1,60 % maximum Part I: 0,60 % maximum Part N: 1,00 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,07 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

<sup>\*</sup> Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

<sup>\*\*</sup> Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

## **PART A**

FR0013312667	31.12.2024
Frais fixes	343 314,75
Frais fixes en % actuel	1,60
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	54,41

## PART I

FR0013312675	31.12.2024
Frais fixes	802 927,85
Frais fixes en % actuel	0,60
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	347,46

52

20065

# Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors-bilan	
Total	

# Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

53

20065

# Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	-	-	-
Total			-

# DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	2 406 308,30	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 406 308,30	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 406 308,30	-

<sup>\*</sup> Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

### **PART A**

FR0013312667	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	179 703,20	-
Total	179 703,20	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
$\ensuremath{^{**}}$ Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

<sup>\*</sup> Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## PART I

FR0013312675	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 226 605,10	-
Total	2 226 605,10	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
$\ensuremath{^{**}}$ Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

<sup>\*</sup> Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moinsvalues réalisées nettes

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 473 245,93	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	4 473 245,93	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins- values réalisées	4 473 245,93	

<sup>\*</sup> Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

### **PART A**

FR0013312667	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	668 926,17	-
Total	668 926,17	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
$\ensuremath{^{**}}$ Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

<sup>\*</sup> Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## PART I

FR0013312675	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3 804 319,76	-
Total	3 804 319,76	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
$\ensuremath{^{**}}$ Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

<sup>\*</sup> Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

# **INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS**

# Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			132 625 390,01	98,35
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			132 625 390,01	98,35
Bâtiment toiture/panneaux mureaux et plomberie			2 404 135,41	1,78
GENUIT GROUP PLC	GBP	511 800	2 404 135,41	1,78
Biotechnologie			7 416 424,79	5,50
NOVONESIS A/S	DKK	135 664	7 416 424,79	5,50
Brasseurs			4 362 999,60	3,23
HEINEKEN NV	EUR	63 508	4 362 999,60	3,23
Chimie			3 445 319,04	2,55
KEMIRA OYJ	EUR	176 502	3 445 319,04	2,55
Chimie de spécialité			13 122 032,71	9,73
AIR LIQUIDE	EUR	41 392	6 495 232,64	4,82
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	44 424	1 813 541,57	1,34
SYMRISE	EUR	46 890	4 813 258,50	3,57
Conteneurs et emballages			2 061 736,20	1,53
VERALLIA SASU	EUR	84 915	2 061 736,20	1,53
Distillateurs et viticulteurs			6 493 520,69	4,81
DAVIDE CAMPARI MILANO NV	EUR	374 483	2 253 638,69	1,67
PERNOD RICARD	EUR	38 898	4 239 882,00	3,14
Eau			12 673 053,00	9,40
SEVERN TRENT PLC	GBP	137 020	4 144 409,66	3,07
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	314 594	8 528 643,34	6,33
Électricité alternative			4 675 580,00	3,47
VERBUND A	EUR	66 794	4 675 580,00	3,47
Électricité conventionnelle			3 962 365,02	2,94
A2A SPA	EUR	915 660	1 964 090,70	1,46
ACEA SPA	EUR	106 974	1 998 274,32	1,48
Équipement électronique: contrôle et filtres			8 396 845,62	6,23
AALBERTS BR BEARER SHS	EUR	86 229	2 961 103,86	2,20
ALFA LAVAL	SEK	134 648	5 435 741,76	4,03
Équipements de technologie de production			4 679 636,50	3,47
ASML HOLDING N.V.	EUR	6 895	4 679 636,50	3,47
Équipements électroniques			3 387 663,93	2,51
HALMA PLC	GBP	104 462	3 387 663,93	2,51
Fournisseurs industriels			2 582 155,80	1,91
ELIS SA	EUR	136 622	2 582 155,80	1,91

20065

## **COVEA AQUA**

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Industries diversifiées			1 452 103,74	1,08
INTERPUMP GROUP	EUR	34 039	1 452 103,74	1,08
Logiciels			2 220 045,00	1,65
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	66 270	2 220 045,00	1,65
Matériaux et accessoires de construction			13 583 135,87	10,07
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	87 826	7 526 688,20	5,58
SIKA LTD	CHF	14 237	3 264 284,53	2,42
WIENERBERGER	EUR	104 263	2 792 163,14	2,07
Outillage industriel			13 951 420,67	10,35
GEA GROUP AG	EUR	105 358	5 038 219,56	3,74
GEORG FISCHER LTD	CHF	36 332	2 650 012,54	1,97
ROTORK PLC	GBP	936 925	3 545 756,83	2,63
VALMET CORP	EUR	116 478	2 717 431,74	2,01
Pharmacie			9 245 745,70	6,86
NOVARTIS AG-NOM	CHF	15 297	1 441 610,60	1,07
NOVO NORDISK AS	DKK	50 266	4 207 143,82	3,12
SANOFI	EUR	38 372	3 596 991,28	2,67
Pneus			1 471 036,20	1,09
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	46 259	1 471 036,20	1,09
Produits alimentaires			4 629 771,52	3,43
DANONE SA	EUR	71 096	4 629 771,52	3,43
Produits de beauté			3 783 595,80	2,81
LOREAL SA	EUR	11 068	3 783 595,80	2,81
Services d'ingénierie et de passation de marchés			2 625 067,20	1,95
ARCADIS NV	EUR	44 644	2 625 067,20	1,95
Parts d'OPC et fonds d'investissements			1 579 680,64	1,17
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			1 579 680,64	1,17
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT FCP	EUR	4	992 509,58	0,74
BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	EUR	24	587 171,06	0,43
Total			134 205 070,65	99,52

# **INVENTAIRES DES IFT** (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

# Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
OVCT 250131 CHF/EUR	20 897,65	-	EUR	11 734 817,87	CHF	-11 713 920,22
Total	20 897,65	-		11 734 817,87		-11 713 920,22

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO/CHF FU 0325	-38	-	59 046,96	4 721 738,21
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	59 046,96	4 721 738,21

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total			-	-

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devise	s à recevoir (+)	Devise	es à livrer (-)	Classe de
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	part couverte
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# **INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME**

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	134 205 070,65
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	20 897,65
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-59 046,96
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	783 217,96
Autres passifs (-)	-97 208,32
Total = actif net	134 852 930,98

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023

# **BILAN**actif

29.12.2		2023 30.12.2022	
Devise	EUR	EUR	
Immobilisations nettes		-	
Dépôts	-	-	
Instruments financiers	154 700 270,23	121 497 878,39	
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	146 326 520,07	117 626 759,62	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-	
• Obligations et valeurs assimilées			
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-	
• TITRES DE CRÉANCES			
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			
Titres de créances négociables	-	-	
Autres titres de créances	-	-	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-	
• Organismes de placements collectifs			
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 347 993,92	3 868 986,14	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-	
Autres organismes non européens	-	-	
• Opérations temporaires sur titres			
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	_	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-	
Titres financiers empruntés	-	-	
Titres financiers donnés en pension	-	-	
Autres opérations temporaires	-	-	
• CONTRATS FINANCIERS			
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 755,94	2 132,63	
Autres opérations	-	_	
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-	
Créances	9 344 979,07	7 769 439,02	
Opérations de change à terme de devises	9 269 941,10	7 708 357,16	
Autres	75 037,97	61 081,86	
Comptes financiers	799 633,51	5 847 782,70	
Liquidités	799 633,51	5 847 782,70	
Autres actifs	-	-	
Total de l'actif	164 844 882,81	135 115 100,11	

# **BILAN** passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	151 028 150,03	122 997 627,10
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 765 007,81	2 505 603,06
• Résultat de l'exercice	2 303 082,13	2 136 212,76
<b>Total des capitaux propres</b> (montant représentatif de l'actif net)	155 096 239,97	127 639 442,92
Instruments financiers	25 755,94	2 132,63
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 755,94	2 132,63
Autres opérations	-	-
Dettes	9 722 886,90	7 473 524,56
Opérations de change à terme de devises	9 631 203,30	7 399 917,80
Autres	91 683,60	73 606,76
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	_	-
Emprunts	-	-
Total du passif	164 844 882,81	135 115 100,11

# **HORS**-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 497 570,19	751 294,81
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	_	_
- Contracts for Differences (CFD)	<u>-</u>	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	_	_
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	_
- Dérivés de crédit	_	_
- Swaps	_	- 1
- Contracts for Differences (CFD)	_	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# **COMPTE** de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	50 457,68	20 855,80
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 130 878,80	2 828 659,53
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 181 336,48	2 849 515,33
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-62,88	-8 864,76
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-62,88	-8 864,76
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 181 273,60	2 840 650,57
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 003 250,95	-835 574,48
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 178 022,65	2 005 076,09
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	125 059,48	131 136,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 303 082,13	2 136 212,76



# règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

#### 1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

### Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

### Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
- i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
- ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Contrats financiers**

 Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

#### Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres: Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres: Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.



### **Engagements hors bilan**

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

#### 2 - Méthode de comptabilisation :

## Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

### Frais de fonctionnement et de gestion financière

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part N: 1,00% maximum Part A: 1,60% maximum Part I: 0,60% maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion*	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

<sup>\*</sup> les frais administratifs externes sont intégralement supportés par la Société de Gestion.

#### Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

# Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus: Néant. Changements à intervenir: Néant.



Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

#### Changements intervenus:

- · Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DICI
- · Publication de l'annexe précontractuelle SFDR

#### Changements à intervenir :

Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice Néant

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

<u>Résultat</u> : Capitalisation pour les parts A et I.

<u>Plus-values réalisées nettes</u> : Capitalisation pour les parts A et I.

# **évolution**actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	127 639 442,92	124 879 706,79
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	15 682 759,67	37 021 760,42
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-9 052 986,51	-4 155 464,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 349 650,33	5 540 336,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 626 877,84	-2 962 917,51
Plus-values réalisées sur contrats financiers	24 031,23	46 756,08
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-22 482,62	-18 939,73
Frais de transaction	-149 342,09	-96 926,99
Différences de change	322 050,77	-1 086 978,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	16 779 860,03	-33 541 874,31
- Différence d'estimation exercice N	18 823 626,61	2 043 766,58
- Différence d'estimation exercice N-1	2 043 766,58	35 585 640,89
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-27 888,57	8 908,35
- Différence d'estimation exercice N	-25 755,94	2 132,63
- Différence d'estimation exercice N-1	2 132,63	-6 775,72
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 178 022,65	2 005 076,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	155 096 239,97	127 639 442,92

# **compléments**d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

## 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	_
Obligations à taux variable	-	
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

# 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteu non financiers	rs -	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteur bancaires		-
Titres de créances à moyen term NEU MTN	e _	-
Autres instruments	-	-

# 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

# 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés	-	-	1 497 570,19	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

# 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts		-	-	
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	799 633,51
Passif	_		_	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	_
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	
Autres opérations	-	-	-	-

# 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
			-	
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
799 633,51	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	_
-	-	-	-	-
	799 633,51			

# 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	DKK	GBP	Autres devises
Actif Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	12 015 654,43	13 194 002,83	12 443 316,90	6 099 134,61
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	37 062,63	-	34 529,08	-
Comptes financiers	40 673,75	48 381,45	216 729,00	84 015,75
Autres actifs	-	-	-	-
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	9 631 203,30	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	_
Hors-bilan Opérations de couverture	1 497 570,19	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	9 344 979,07
Achats à terme de devises	
	0.200.041.10
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	9 269 941,10
Autres Créances:	
Depots de garantie (verses)	37 062,63
Coupons a recevoir	34 529,08
Souscriptions à recevoir	3 190,16
Rétrocession Frais de Gestion	256,10
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	9 722 886,90
Ventes à terme de devises	9 631 203,30
	9 031 203,30
Montant total négocié des Achats à terme de devises	
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	88 336,57
Rachat à payer	3 347,03
	-
-	-
	-
Autres opérations	-

# 3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0013312667	66 062,6507	8 459 610,77	14 368,8706	1 819 264,53
PART I / FR0013312675	52 490	7 223 148,90	54 573	7 233 721,98
PART N / FR0013480753	-	-	-	-
Commission de souscription / ra	chat			
par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013312667 PART I / FR0013312675		-		-
PART N / FR0013480753		-		
Rétrocessions par catégorie de p	art ·	Montant		Montant
PART A / FR0013312667	ait.	Wiontant -		Wiontant
PART I / FR0013312675				
PART N / FR0013480753				
Commissions acquises à l'Opc				
par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013312667		-		-
PART I / FR0013312675		-		-
PART N / FR0013480753		-		-
Frais de fonctionnement et Catégorie de part :	t de gestion (frais fixes) en % de l'	actif net moyen		%
PART A / FR0013312667				1,60
PART I / FR0013312675				0,60
PART N / FR0013480753				-
Commission de surperform	nance (frais variables) : montant d	as frais da l'avarci	CO.	Montant
Catégorie de part :	nance (mais variables). Montain di	es irais de i exerci	<u> </u>	Wiontant
PART A / FR0013312667				_
PART I / FR0013312675				
PART N / FR0013480753				
Rétrocession de frais de ge	estion :			
- Montant des frais r				930,94
- Ventilation par Ope	e "cible":			
- Opc 1				-
- Opc 2				
- Opc 3				-

- Opc 4

3.8. Engagements reçus et donnés 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital néant 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant
3.9. Autres informations
3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)
- Autres opérations temporaires
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan : - actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :
- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :  - opc
- autres instruments financiers

# 3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

# Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant Montant Crédit d'impôt global unitaire totaux	Crédit d'impôt unitaire
+	7		-
-	-		-
-	-		-
-	-		



	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 303 082,13	2 136 212,76
Total	2 303 082,13	2 136 212,76

PART A / FR0013312667	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	133 752,30	80 559,42
Total	133 752,30	80 559,42
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013312675	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	<del>-</del>
Capitalisation	2 169 329,83	2 055 653,34
Total	2 169 329,83	2 055 653,34
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART N / FR0013480753	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-



# 3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

# Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	_
-	-	-
-	-	_



	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 765 007,81	2 505 603,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 765 007,81	2 505 603,06

PART A / FR0013312667	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	229 400,83	224 146,26
Total	229 400,83	224 146,26
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013312675	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 535 606,98	2 281 456,80
Total	1 535 606,98	2 281 456,80
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART N / FR0013480753	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-



#### 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 18 mai 2018.

Devise

EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	155 096 239,97	127 639 442,92	124 879 706,79	99 068 621,19	69 652 207,60

PART A / FR0013312667 Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

FAKT A / FK0013312007		Dev	ise de la part et de la vai	eui iiquidative. EUK	
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	148 354,5253	96 660,7452	18 557,2245	101,2041	96,3241
Valeur liquidative	134,61	116,81	152,32	117,96	113,52
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,44	3,15	9,96	2,21	1,04

<sup>\*</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART 17 FR0013312675	Devise de la part et de la valeur liquidative :	EUR
----------------------	---	-----

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	948 451	950 534	772 447	817 780	603 413
Valeur liquidative	142,46	122,4	158,00	121,12	115,41
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)		-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*		-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	3,90	4,56	11,71	3,32	2,21

<sup>\*</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART N /FR0013480753

Devise de la partet de la valeur liquidative : -

				-	
	29 12 2023	30 12 2022	31 12 2021	31 12 2020	31 12 2019
N om bre de parts en circulation	0	-	-	-	-
Valeur liquidative	0.00	-	-	-	_
D istribution unitaire surplus et moins- values nettes (y com pris acom ptes)	-	-	-	-	-
D istribution unitaire (y com pris acom ptes)*	-	-	-	-	-
Cr0ditd'in p tunitaire transf0r0 aux porteurs (personne physique) (1)	<i>-</i>	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

<sup>\*</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
Valeurs mobilier	es					
Action						
NL0000852564	AALBERTS BR BEARER SHS	PROPRE	110 934,00	4 355 268,84	EUR	2,81
ES0125220311	ACCIONA SA	PROPRE	16 587,00	2 211 047,10	EUR	1,43
IT0001207098	ACEA SPA	PROPRE	159 524,00	2 206 216,92	EUR	1,42
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	36 261,00	6 386 287,32	EUR	4,12
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	167 764,00	6 099 134,61	SEK	3,93
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	6 895,00	4 700 321,50	EUR	3,03
IT0001233417	A2A SPA	PROPRE	915 660,00	1 702 211,94	EUR	1,10
DE000A1DAHH0	BRENNTAG AG	PROPRE	44 784,00	3 726 924,48	EUR	2,40
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	74 794,00	5 682 132,16	DKK	3,66
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	77 842,00	2 526 751,32	EUR	1,63
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	72 254,00	4 816 451,64	EUR	3,11
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	31 330,00	1 820 568,44	GBP	1,17
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	77 950,00	4 574 106,00	EUR	2,95
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI MILANO NV	PROPRE	391 148,00	3 995 576,82	EUR	2,58
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	158 945,00	3 002 471,05	EUR	1,94
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	129 474,00	4 879 875,06	EUR	3,15
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	13 198,00	7 682 205,18	CHF	4,95
GB00BKRC5K31	GENUIT GROUP PLC	PROPRE	423 334,00	1 965 540,18	GBP	1,27
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	89 150,00	2 343 002,13	GBP	1,51
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	63 508,00	5 838 925,52	EUR	3,76
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	64 265,00	3 012 100,55	EUR	1,94
FI0009004824	KEMIRA OYJ	PROPRE	223 948,00	3 760 086,92	EUR	2,42
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	11 068,00	4 987 794,20	EUR	3,22
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	14 501,00	1 526 989,75	CHF	0,98
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	62 036,00	5 810 802,72	DKK	3,75

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	34 163,00	1 701 067,95	DKK	1,10
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	32 270,00	5 155 132,50	EUR	3,32
GB00BVFNZH21	ROTORK PLC	PROPRE	813 239,00	3 028 181,81	GBP	1,95
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	45 957,00	4 125 100,32	EUR	2,66
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT PLC	PROPRE	48 160,00	1 429 200,16	GBP	0,92
CH0418792922	SIKA LTD	PROPRE	9 495,00	2 806 459,50	CHF	1,81
GB00BWFGQN14	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	PROPRE	15 361,00	1 856 824,18	GBP	1,20
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	43 000,00	4 284 520,00	EUR	2,76
FI4000074984	VALMET CORP	PROPRE	116 478,00	3 041 240,58	EUR	1,96
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	257 567,00	7 356 113,52	EUR	4,74
AT0000746409	VERBUND A	PROPRE	74 072,00	6 225 751,60	EUR	4,01
DE0007507501	WASHTEC	PROPRE	40 694,00	1 302 208,00	EUR	0,84
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	93 995,00	2 840 528,90	EUR	1,83
IT0004171440	ZIGNAGO VETRO SPA	PROPRE	109 495,00	1 561 398,70	EUR	1,01
Total Action O.P.C.V.M.				146 326 520,07		94,35
FR0010251660	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI	PROPRE	18,00	4 298 828,70	EUR	2,77
FR0007009808	BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	PROPRE	172,00	4 049 165,52	EUR	2,61
Total O.P.C.V.M.				8 347 994,22		5,38
Total Valeurs mol	bilieres			154 674 514,29		99,73
APPELS DE MA	RGES					
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	23 850,00	25 755,94	CHF	0,02
Total APPELS D				25 755,94		0,02
BANQUE OU AT	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-3 347,03	-3 347,03	EUR	-0,00
	BANQUE CHF CAI	PROPRE	37 663,89	40 673,75	CHF	0,03
	BANQUE DKK CAI	PROPRE	360 582,12	48 381,45	DKK	0,03
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	409 833,56	409 833,56	EUR	0,26
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	188 348,34	216 729,00	GBP	0,14
	BANQUE NOK CAI	PROPRE	368 877,97	32 816,86	NOK	0,02
	BANQUE SEK CAI	PROPRE	561 279,57	50 583,96	SEK	0,03
	D. I. QOL OLIX CAI	TROTRE	301 417,31	50 505,70	SEK	0,03

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
	BANQUE USD CAI	PROPRE	679,50	614,93	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	3 190,16	3 190,16	EUR	0,00
Total BANQUE DEPOSIT DE O				799 476,64		0,52
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	34 320,00	37 062,63	CHF	0,02
Total DEPOSIT FRAIS DE GES	DE GARANTIE TION			37 062,63		0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-24 794,32	-24 794,32	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-63 542,25	-63 542,25	EUR	-0,04
	PRRETROFDG	PROPRE	80,38	80,38	EUR	0,00
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	175,72	175,72	EUR	0,00
Total FRAIS DE Total Liquidites Futures	E GESTION			-88 080,47 774 214,74		-0,06 0,50
Change ( Livrais	son du sous-jacent )					
RF1200324	EURO/CHF FUTURE 0324	PROPRE	12,00	-25 755,94	CHF	-0,02
Total Change ( I Total Futures Coupons	Livraison du sous-jacent )			-25 755,94 -25 755,94		-0,02 -0,02
Action						
GB0004052071	HALMA PLC	ACHLIG	89 150,00	8 627,26	GBP	0,01
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT PLC	ACHLIG	48 160,00	25 901,82	GBP	0,02
Total Action Total Coupons Change a terme Change a terme				34 529,08 34 529,08		0,02 0,02
	OVCT 240131 CHF/EUR	RECU	9 269 941,10	9 269 941,10	EUR	5,98
	OVCT 240131 CHF/EUR	VERSE	-8 900 000,00	-9 631 203,30	CHF	-6,21
Total Change a				-361 262,20		-0,23
Total Change a				-361 262,20		-0,23
Total COVEA A	AQUA			155 096 239,97		100,00

## INFORMATIONS SFDR



Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA AQUA

Identifiant d'entité juridique: 9695007ULDFGJE17PD51

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

#### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? ●● □ Oui ●● ⊠ Non ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un ☐ || promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif objectif environnemental: N/A l'investissement durable, il contiendra une proportion dans des activités économiques qui sont minimale de N/A d'investissements durables considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables $\hfill\Box$ dans des activités économiques qui ne sont pas sur le plan environnemental au titre de la taxinomie considérées comme durables sur le plan de l'UE environnemental au titre de la taxinomie de l'UF ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités ☐ il a réalisé des investissements durables ayant un économiques qui ne sont pas considérées comme objectif social : N/A durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☑ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes

- 1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.
- 2. Le fonds a respecté l'exclusion des 20% des investissements les moins bien notés.
- 3. Le fonds a respecté les limites par rapport aux indicateurs suivants :
  - 1. Taux de féminisation moyen plus élevée que celui de l'univers
  - 2. Part d'entreprises ayant des objectifs de réduction carbone moyennes plus ambitieux que l'univers
  - 3. La note thématique moyenne des investissements du fonds a été supérieure à 3/5

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,00%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,00%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,65
Note moyenne ESG de l'univers	0,50
Taux de féminisation moyen au sein des conseils d'administration des entreprises	43,16%



en portefeuille	
Part d'entreprises ayant un objectif de réduction des émissions carbone au sein du portefeuille	100,00%
Part d'émetteurs dont la note de rattachement thématique est supérieure à 3/5 (note interne Covéa Finance)	77,78%

Sources: Covéa Finance, S&P Trucost, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement):
  - o Intensité de gaz à effet de serre
  - o Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
  - Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
  - o Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

#### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux Collectivités	6,35 %	FRANCE
SAINT-GOBAIN	Industrie	5,61 %	FRANCE
NOVONESIS	Matériaux	5,53 %	DANEMARK
AIR LIQUIDE	Matériaux	4,84 %	FRANCE
ALFA LAVAL	Industrie	4,05 %	SUEDE
GEA GROUP	Industrie	3,75 %	ALLEMAGNE
SYMRISE	Matériaux	3,59 %	ALLEMAGNE
ASML HOLDING	Technologies de l'information	3,49 %	PAYS-BAS
VERBUND	Services aux Collectivités	3,48 %	AUTRICHE



DANONE	Biens de consommation de Base	3,45 %	FRANCE
HEINEKEN NV	Biens de consommation de Base	3,25 %	PAYS-BAS
PERNOD RICARD	Biens de consommation de Base	3,16 %	FRANCE
NOVO NORDISK CL B	Soins de santé	3,13 %	DANEMARK
SEVERN TRENT	Services aux Collectivités	3,09 %	ROYAUME-UNI
L OREAL	Biens de consommation de Base	2,82 %	FRANCE

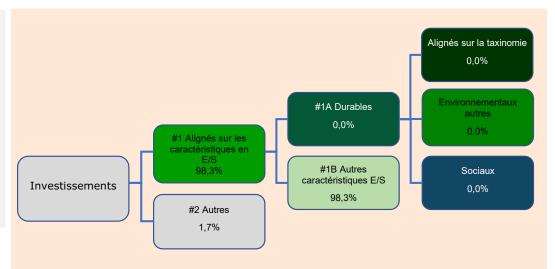
Hors dérivés



A compter du 01/01/2025, le produit financier présentera une proportion minimale de 50% d'investissement durable.

#### Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.



#### Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

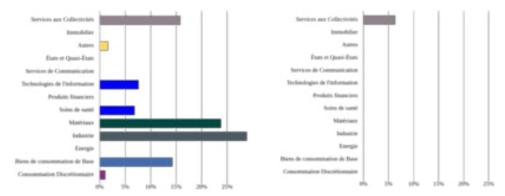
- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles





Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition	Combustibles
	Globale	fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	0,00 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	0,00 %	0,00 %
Transports	0,00 %	0,00 %
Services financiers	0,00 %	0,00 %
Services de Télécommunication	0,00 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	3,86 %	0,00 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	15,80 %	6,32 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi- conducteurs	3,47 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	6,86 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soin Personnel	2,81 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	11,48 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,00 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	2,51 %	0,00 %
Matériaux	23,81 %	0,00 %
Logiciels et Services	1,65 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	0,00 %	0,00 %
Energie	0,00 %	0,00 %
Biens d'équipement	25,01 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,00 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	1,09 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	1,65 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %

Hors dérivés

20065





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaientils alignes sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

□ Qui

□ Dans le gaz fossile

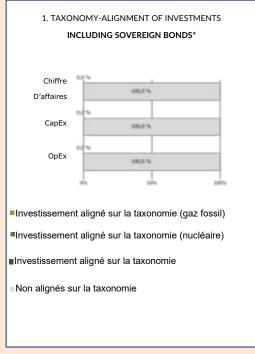
☐ Dans l'énergie nucléaire

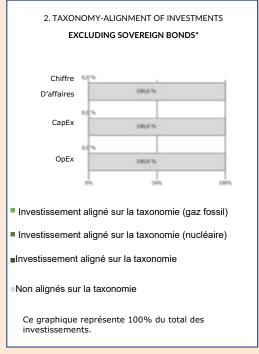
⋈ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2024.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance);
- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, qaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie.

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est déterminée à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024 selon une approche «Best-in-Class», consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes...) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

- 3. Le fonds a respecté l'exclusion des 20% des investissements les moins bien notés.
- 4. Une approche thématique conduisant à sélectionner des valeurs émises par des sociétés liées à la thématique du produit.

La notation thématique des émetteurs est réalisée conjointement par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière (2/3 de la note) et l'équipe Gestion (1/3 de la note) suivant une méthodologie propriétaire lors de chaque nouvel investissement. Le pilotage de cette note au cours de l'exercice est réalisé trimestriellement par l'équipe Recherche qui transmet ses résultats à l'équipe Gestion afin de s'assurer qu'au moins 75% des émetteurs en portefeuille aient une note thématique supérieure à 3/5.

5. Un engagement de surperformance de l'univers de départ pour les 2 indicateurs des Piliers E (Part d'entreprise ayant un objectif de réduction des émissions carbone) et G (Diversité au sein du conseil d'administration)

Le suivi de l'indicateur de diversité et de l'indicateur d'objectif de réduction des émissions carbone fixé par les entreprises est piloté actuellement a posteriori par l'équipe Recherche qui



effectue chaque trimestre un calcul sur les portefeuilles et leurs univers d'investissement pour nous assurer que le portefeuille surperforme son univers sur cet indicateur.

